



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Consultations publiques sur le projet de loi n° 143

Le gouvernement doit se commettre en faveur de la qualité et de l'égalité des chances

Montréal, le 24 octobre 2017 – L'Association québécoise des CPE (AQCPÉ) profite de son passage aux consultations publiques sur le projet de loi n° 143, ce matin, pour demander que tous les services de garde éducatifs à la petite enfance, sans exception, qu'ils soient subventionnés ou non, soient soumis aux mêmes exigences pour l'attribution de permis et de reconnaissance, ainsi qu'aux mêmes exigences élevées de qualité, de formation initiale, de contrôle et d'évaluation afin d'en arriver réellement à l'égalité des chances.

Le libre choix pour les parents : quel libre choix?

Le gouvernement ne peut prétendre que les parents ont le choix alors qu'il ne les informe pas sur le faible niveau de qualité des services disponibles. En effet, le gouvernement a commandé et obtenu de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) des résultats qui démontrent clairement que la qualité entre les services est inégale.

« Les parents du Québec n'auront un libre choix que lorsqu'ils seront informés des niveaux de qualité des services, de l'impact de cette qualité sur le développement de leur enfant et lorsque suffisamment de milieux de bonne qualité se retrouveront dans leur région. En attendant, le gouvernement doit cesser de compter sur le libre marché et de prétendre que tous les milieux sont équivalents, car c'est faux. Aucun parent ne choisit, en toute connaissance de cause, la médiocrité pour ses enfants, » a ajouté monsieur Senécal.

Une qualité qui varie d'un milieu à un autre

Seuls les milieux de bonne ou d'excellente qualité permettent d'atteindre l'objectif de l'égalité des chances. Or à l'échelle du Québec, seulement 24,1 % des places sont de bonne à excellente qualité. Quant à elle, la situation dans le grand Montréal métropolitain est alarmante. Cette région cumule plus de milieux à qualité insatisfaisante que de milieux à qualité bonne à excellente. Or, 66 % de toutes les places existantes au Québec se trouvent sur le territoire du grand Montréal métropolitain.

L'enquête Grandir en qualité de 2014 de l'Institut de la statistique du Québec¹ démontre de grandes disparités entre les différents types de service de garde éducatifs. À l'échelle

¹ <http://www.grandirenqualite.gouv.qc.ca/resultat-2014.htm>



du Québec, seulement 10 % des garderies non subventionnées affichent un taux de qualité de bon à excellent, contre 45 % des CPE.

« Quand on constate que l'égalité des chances est en péril, on se demande comment le gouvernement réussira à atteindre son objectif que 80 % des enfants qui arrivent à l'école ne présentent aucune vulnérabilité. Il est paradoxal que la politique de la réussite éducative du gouvernement se fonde sur cette égalité des chances quand les décisions des dernières années de ce gouvernement l'ont mise en péril, » a conclu Monsieur Senécal.

La priorité aux enfants, pas aux modèles d'affaires

« Nous demandons au gouvernement de protéger les enfants plutôt que les modèles d'affaires, a précisé Hélène Gosselin, présidente du conseil d'administration de l'AQCPE. Nous lui demandons aussi de revenir à l'esprit qui nous guidait lors de l'adoption de la politique familiale il y a 20 ans, soit que le Québec devienne plus égalitaire en permettant à ses plus jeunes citoyens d'accéder à des services de garde éducatifs de grande qualité. »

À propos de l'AQCPE

L'AQCPE a pour mission d'exercer un leadership national sur l'ensemble des enjeux liés aux services éducatifs et de garde à l'enfance. Elle a initié la Commission et le Sommet sur l'éducation à la petite enfance, où la [Déclaration pour la reconnaissance du droit de chaque enfant à une éducation de qualité dès la naissance](#) a été adoptée par plus de 2500 personnes et 31 organisations représentant plus de 2 millions de citoyens.

L'AQCPE est un réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts de la majorité des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, partout au Québec.

— 30 —

Renseignements :

Claude Deraïche

Directeur des communications

Tél. : 514 326-8008, poste 207

Cell : 514 609-9060

Courriel : claudederaiche@aqcpe.com

Contact et informations:

Marie-Claude Lemieux

Directrice, Affaires publiques et gouvernementales

514 268-1706 | marie-claude.lemieux@aqcpe.com